
Modèle A2M

AVIS D'INSCRIPTION SUR UNE LISTE ÉLECTORALE COMPLÉMENTAIRE (*)
(ÉLECTIONS MUNICIPALES)

_____ Dépt. _____ Commune (1) _____ Dépt. pour les DOM

avec effet à compter du 1^{er} mars 20____, relatif à l'électeur ci-après :

NATIONALITÉ : _____
(allemand, autrichien, belge, britannique, danois, espagnol, finlandais, grec, irlandais, italien, luxembourgeois, néerlandais, portugais, suédois)

Nom (de jeune fille pour les femmes) : _____

Épouse ou veuve : _____

Prénoms : _____ Sexe (2) : M F

Né(e) le : _____ jour _____ mois _____ année _____ à : _____ Pays

_____ Dépt. (3) _____ Subdivision administrative (département, province...) _____ Commune ou localité

Cette inscription a été décidée suite à la demande présentée par l'électeur à la mairie à la date mentionnée ci-dessous :

Date du dépôt de la demande : _____ jour _____ mois _____ année

(1) Pour PARIS, LYON et MARSEILLE, indiquer l'arrondissement.
(2) Cocher la case M pour le sexe masculin, F pour le sexe féminin.
(3) Écrire 97 pour les personnes nées dans les DOM,
98 pour les personnes nées dans les TOM,
99 pour les personnes nées à l'étranger.

(*) Cet avis d'inscription doit être rempli uniquement pour les ressortissants des 14 autres États de l'Union européenne :
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

_____ Cachet de la mairie _____

PARTIE RÉSERVÉE À LA COMMUNE (porter ici toutes indications complémentaires utiles à la commune)

ADRESSE ACTUELLE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS :

.....
.....
.....

Le cas échéant, adresse précédente sur le territoire français :

.....
.....
.....

L'électeur soussigné déclare qu'il n'a demandé son inscription pour les élections municipales dans aucune autre commune de France et qu'il n'est pas déchu du droit de vote dans l'État dont il est ressortissant.

SIGNATURE DE L'ÉLECTEUR :

Date de la décision d'inscription par la commission administrative

_____ jour _____ mois _____ année

2^e VOLET : À CONSERVER AU BUREAU DES ÉLECTIONS DE LA COMMUNE CONCERNÉE

